



DECLARATION DES ORGANISATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES sur le phénomène de L'esclavage par ascendance à l'occasion de la Journée Internationale pour l'Abolition de l'Esclavage commémorée le 02 Décembre de chaque année

Depuis un certain moment, notre pays est confronté, sur certaines parties de son territoire, aux manifestations violentes en lien avec le fléau de l'esclavage par ascendance.

Cette pratique digne d'une autre époque, outre qu'elle porte atteinte à la dignité humaine, met en péril la cohésion sociale dans les régions où elle sévit.

En effet, de pratique culturelle peu ou prou acceptée, cette forme d'esclavage est devenue aujourd'hui une source d'abus de droits, de pratiques avilissantes à l'encontre de toute personne s'élevant contre son « statut d'esclave ».

Ces personnes sont l'objet de traitements discriminatoires, inadmissibles attentatoires à leur dignité d'homme libre, notamment sous forme de sévices corporels, de tortures psychologiques, de mesures vexatoires, humiliantes, d'atteintes à la liberté de circulation, à la liberté de mariage, au droit de propriété, au droit à la santé, au droit à l'éducation, bref à la violation systématique des droits fondamentaux des personnes sous sujétion.

L'esclavage est toujours d'actualité dans plusieurs régions du Mali. Les événements des dernières années dans la région de Kayes ne sont pas de nature à favoriser la paix et la cohésion sociale. Des familles et communautés entières sont victimes de graves violations des droits de l'Homme, à des saccages de leurs biens qui ont abouti par des déplacements forcés de familles.

Les organes des Nations Unies dédiés aux droits de l'homme ont démontré la persistance de formes anciennes d'esclavage, ancrées dans les croyances et les pratiques traditionnelles. Ces formes d'esclavage sont le résultat de discriminations contre les groupes les plus vulnérables au sein de sociétés, considérés comme appartenant à des castes inférieures, des minorités tribales ou encore les peuples autochtones. Le travail forcé, le travail des enfants et la traite d'êtres humains.

Après ces graves violations des Droits de l'Homme mentionnés ci-dessus, s'ajoutent l'interdiction d'accès aux services sociaux de base promus par l'État et la Collectivité, l'interdiction de fréquenter les foires et les espaces publics et de cultes, le retrait des terres de culture.

Lesdites Organisations condamnent avec la dernière énergie, autant ces pratiques indignes, qui ébranlent l'unité nationale et la cohésion sociale.

Nous Organisations Nationales et Internationales de défense des droits de l'homme saluons la circulaire **00863/MJDH-SG** du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde de Sceaux qui a pour objet « la Gestion des affaires en lien avec l'esclavage par ascendance » et encourageons le département à plus de rigueur pour le suivi de cette instruction.





Nos recommandations sont les suivantes :

- De maintenir cette dynamique d'éradication du phénomène de l'esclavage par ascendance en votant une loi réprimant cette pratique ;
- D'accroître les activités de sensibilisations, d'informations et de communications autour de cette question en vue d'avoir des solutions pérennes ;
- De prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux exactions, humiliations et violations des Droits de l'Homme dans la Région de Kayes ;
- La collaboration des pays de la sous-région en matière de défense des droits de l'homme qui ont eu à gérer ce même problème similaire de façon définitive ;
- L'implication des autorités religieuses dans les actions de consolidation de la paix et de la cohésion sociale ;
- D'évaluer l'impact de la première circulaire faite le 17 décembre 2019 par l'ancien Ministre de la justice du Mali Mr Malick Coulibaly ;
- De diligenter en urgence toutes les enquêtes transparentes, impartiales et approfondies sur la problématique de l'esclavage dans la région de Kayes ;
- De poursuivre et traduire en Justice, les auteurs et commanditaires de ces graves violations des Droits Humains ;

La lutte contre l'esclavage par ascendance est un combat de longue haleine dans lequel l'éducation, la formation, la sensibilisation des parties prenantes constituent un moyen indispensable et efficace, parallèlement à l'obligation pour l'Etat d'appliquer les instruments juridiques nationaux et internationaux en la matière.

Lesdites Organisations Nationales et Internationales présentent leurs condoléances les plus attristées aux familles des défunts et réaffirment leurs fermes volontés de vaincre l'impunité et l'injustice sociale.

Fait à Bamako le 02 Décembre 2021

Ont signé

Mr Aquibou Bouaré : Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (C.N.D.H) et Président de la Coalition Nationale de Lutte contre l'Esclavage au Mali

Mr Alioune Tine : Fondateur du Think Tank Afrikajom Center





Mr Ngefa Guillaume : Directeur de la Division des Droits de l'Homme et de la Protection/ Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Mali

Mr Hamane Touré : Directeur Exécutif par Intérim d'Amnesty International Mali

Mr Dicko Hanoune : Secrétaire General la Coordination des Organisations africaines de lutte contre l'Esclavage et ses Séquelles

Mr Boubacar N'Djim : Coordinateur National du Mouvement pour la Sauvegarde des Droits de l'Homme (M.S.D.H)

Mme Fatoumata Diallo : Coordinatrice Section Bamako de l'Association Chaque Enfant Compte (C.E.C)

